

Accord UE/Macao: services aériens

2012/0015(NLE) - 12/04/2016 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 663 voix pour, 42 contre et 4 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et le gouvernement de la région administrative spéciale de Macao de la République populaire de Chine sur certains aspects des services aériens.

Suivant la recommandation de sa commission des transports et du tourisme, le Parlement a **donné son approbation** à la conclusion de l'accord.

L'accord remplace certaines dispositions des 15 accords bilatéraux existants relatifs aux services aériens conclus entre les États membres de l'Union et la région administrative spéciale de Macao de la République populaire de Chine.